REFECTURE
Accusé de réception
Reçu le 28/07/25
Identifiant de l'Acte :
069 216900340 20250726-RVT-3-2025-AR

caluire et cuire

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

À MONSIEUR ROBERT THEVENOT

Le Maire de CALUIRE ET CUIRE ;

VU le Code Civil et notamment son article 63 ;

VU le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, et notamment ses articles L.211-3 et suivants ;

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 26 juillet 2025 ;

VU les délibérations n°2025_069, n°2025_70 et n°2025_071 en date du 26 juillet 2025 portant sur l'élection du maire et l'élection des adjoints ;

VU la délibération n°2025_072 en date du 26 juillet 2025 donnant délégation au maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

VU la délibération° 2020_016 en date du 9 juin 2020 portant création de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée et adoption de son règlement intérieur ;

CONSIDERANT qu'il appartient au maire, autorité habilitée à signer les marchés publics, Président de la Commission d'Appel d'Offres, de désigner une personne le représentant dans ces fonctions lorsqu'il ne siège pas dans ladite commission ;

CONSIDERANT qu'il appartient au maire, Président de la Commission des Marchés à Procédure Adpatée, de désigner une personne le représentant dans ces fonctions lorsqu'il ne siège pas dans ladite commission ;

ARRETE

ARTICLE 1er – Monsieur Robert THEVENOT, Adjoint au maire, est **délégué à la citoyenneté et aux affaires générales.**

ARTICLE 2 – Délégation de fonction et de signature est donnée pour les affaires visées à l'article 1er à Monsieur Robert THEVENOT, sous notre surveillance et notre responsabilité.

ARTICLE 3 – Monsieur Robert THEVENOT est chargé de recevoir, en présence d'un cadre du service Citoyenneté, les futurs époux dont le dossier ferait apparaître des éléments d'irrégularité, des incohérences ou des déclarations manifestement erronées.

ARTICLE 4 – Monsieur Robert THEVENOT est chargé de valider les attestations d'accueil prévues par le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

ARTICLE 5 – Délégation de signature est donnée à Monsieur Robert THEVENOT, sous notre surveillance et notre responsabilité, à l'effet de signer les décisions relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ou les dépenses autorisées préalablement par le conseil municipal ou le Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 6 – Monsieur Robert THEVENOT est désigné Représentant du Président de la Commission d'Appel d'Offres lorsque ce dernier ne siège pas dans ladite commission.
Lorsque Monsieur Robert THEVENOT siège en qualité de Représentant du Président de la Commission d'Appel d'Offres, il dispose des mêmes pouvoirs que ce dernier.

ARTICLE 7 – Monsieur Robert THEVENOT est désigné Représentant du Président de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée lorsque ce dernier ne siège pas dans ladite commission.
Lorsque Monsieur Robert THEVENOT siège en qualité de Représentant du Président de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée, il dispose des mêmes pouvoirs que ce dernier.

ARTICLE 8 – Le présent arrêté sera publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire et ampliation sera adressée à la Représentante de l'État dans le département ainsi qu'au Procureur de la République. Le présent arrêté sera également notifié à l'intéressé.

Caluire et Cuire, le 26 juillet 2025
Le Maire,

Bastien JOINT